



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire des Vallées du Clain

ENTRE

La Communauté de communes des Vallées du Clain

Représentée par Monsieur Gilbert Beaujaneau autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 19 octobre 2021,

Ci-après désigné par la Communauté de communes des Vallées du Clain,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Chantal Castelnot,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire des Vallées du Clain autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire des Vallées du Clain a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Ce territoire, situé dans le département de la Vienne (86), bénéficie d'un positionnement stratégique aux portes de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers. Les 16 communes qui le composent regroupent 26 489 habitants sur 373km².

Territoire périurbain et rural, la Communauté de communes des Vallées du Clain se caractérise par son cadre de vie agréable (patrimoine naturel et architectural) et son attractivité résidentielle.

Intégrée dans le SCOT du Seuil du Poitou, la Communauté de Communes a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial en avril 2021 et est actuellement en cours d'élaboration d'un PLUI.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire des Vallées du Clain

L'état des lieux des Vallées du Clain a permis de mettre en avant les principaux enjeux de transition écologique, économique et de cohésion territoriale de la Communauté de communes, qui vont déterminer les orientations à suivre pendant les six prochaines années :

Transition écologique

La Communauté de communes couvre **un territoire au cadre naturel, paysager et patrimonial riche**. La **préservation de cette richesse** représente un enjeu majeur pour l'intercommunalité, alors que la pression sur les ressources (eau et sols) augmente et que les effets du changement climatique commencent à affecter le territoire.

Situées à proximité de la Communauté urbaine du Grand Poitiers, les Vallées du Clain sont **un territoire d'accueil et de flux importants**. L'**amélioration de la qualité de l'offre résidentielle** dans le respect du cadre naturel, paysager et patrimonial représente un enjeu pour la collectivité, comme la **diversification de l'offre en mobilités alternatives** à la voiture individuelle thermique encore fortement utilisée quotidiennement.

Enfin, pour répondre aux besoins énergétiques toujours plus importants d'une population en croissance, le **développement des potentiels de production d'énergies renouvelables électriques et thermiques** du territoire représente un enjeu pour la collectivité.

Développement économique

La Communauté de communes des Vallées du Clain est **un territoire attractif, situé de façon stratégique à proximité de la Communauté urbaine du Grand Poitiers**, et de ce fait bénéficie d'un certain dynamisme économique.

Le secteur tertiaire est le premier secteur d'activités localement, avec un tissu relativement dense de petites entreprises servicielles réparties dans les différents pôles urbains et zones d'activités économiques du territoire.

Quant au **secteur primaire et notamment agricole**, bien que générant moins d'emplois que le secteur tertiaire, **il occupe 72% de la superficie du territoire** et de ce fait représente un important enjeu à

l'échelle locale. Pour ce secteur, essentiellement tourné vers la monoculture et affecté entre autres par la perte de main d'œuvre et le recul des terres au profit de l'urbanisation, il s'agit de **gagner en qualité et de se diversifier en valorisant un ancrage territorial fort**.

Le territoire, essentiellement naturel et rural, peut également faire valoir ses atouts paysagers et patrimoniaux pour encourager **le développement d'un tourisme durable et local**, dynamique encore peu diffusée.

Enfin, bien que le territoire soit dynamique économiquement, ce dynamisme est hétérogène pour les communes et les catégories de population. Il y a en effet un **enjeu de complémentarité entre les différents pôles locaux** sur un territoire encore fortement polarisé, et un **enjeu de soutien de l'emploi des jeunes**, premiers affectés par le chômage localement.

Cohésion territoriale

Les Vallées du Clain sont **un territoire d'accueil avec une population de plus en plus importante**. A ce titre, les services offerts aux habitants sont développés (santé, loisirs sportifs et culturels). L'enjeu pour le territoire est de **continuer à développer cette offre servicielle**, notamment l'offre **en services publics et médicaux** (spécialistes) actuellement encore essentiellement concentrée sur la Communauté urbaine du Grand Poitiers, et **en activités destinées à la jeunesse** locale non scolarisée sur le territoire (lycéens).

On observe également un enjeu à **soutenir le déploiement d'une offre locative sociale** sur un territoire où la part des propriétés augmente au détriment des locations et notamment des logements sociaux (HLM). A noter que l'accessibilité au foncier sur un territoire attractif représente elle aussi un enjeu pour le territoire.

Le projet de territoire détaillé est joint en annexe 1.

Article 3 – Les orientations stratégiques

A partir des enjeux identifiés, la Communauté de communes des Vallées du Clain a choisi de définir 5 grandes orientations à suivre pour les 6 prochaines années.

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 19 octobre 2021 :

- **Orientation 1 : Préserver et valoriser les ressources locales au bénéfice d'un développement territorial vertueux et respectueux de l'environnement**

Les Vallées du Clain disposent d'une diversité d'espaces naturels, agricoles et forestiers. L'objectif pour le territoire est de préserver les ressources offertes par ces espaces, qui participent à la qualité du cadre de vie et au dynamisme économique local.

- **Orientation 2 : Développer les complémentarités et les synergies entre les pôles pour un territoire attractif**

Le territoire intercommunal s'organise autour d'espaces de vie qui entretiennent de fortes relations les uns avec les autres. L'objectif pour les Vallées du Clain est de promouvoir un développement territorial cohérent et transversal, en encourageant la mise en valeur des centres-bourgs et leur capacité à attirer les activités économiques.

- **Orientation 3 : Encourager les déplacements plus durables et innovants sur le territoire**

Les Vallées du Clain souhaitent réduire leur dépendance à la voiture individuelle thermique, en développant les mobilités collectives et décarbonées, et les mobilités douces pour les déplacements de courtes distances.

- **Orientation 4 : Garantir un maillage en services et équipements de qualité pour toutes les catégories de population du territoire**

Le territoire intercommunal s'organise autour de plusieurs espaces de vie de différentes

envergures qui dispense un niveau de services satisfaisant. L'objectif est de maintenir et développer cette offre pour répondre aux différentes étapes du parcours de vie des habitants.

- **Orientation 5 : Proposer un aménagement sobre, performant et adapté à la demande locale**

Les Vallées du Clain sont un territoire d'accueil. Souhaitant offrir un cadre de vie de qualité pour toutes les catégories de la population, elles mettent en œuvre une politique de l'habitat vertueuse en intégrant des objectifs de rénovation et de diversification.

Les orientations stratégiques sont détaillées en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs qui peuvent être, selon le cas, des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les actions susceptibles de s'inscrire dans le cadre du CRTE sont répertoriées par orientation et décrites dans les tableaux récapitulatifs en annexe 2.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE sera validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et

évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire des Vallées du Clain assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE

et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens

peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire des Vallées du Clain, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera en tant que de besoin pour :

- Valider l'évaluation du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire des Vallées du Clain. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

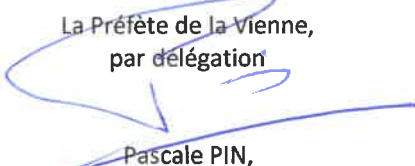
Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Signé à La Villegle du Clain
le 19/11/2021

La Préfète de la Vienne,
par délégation

Pascale PIN,
Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vienne

Le Président de la communauté de communes
des Vallées du Clain


Gilbert BEAUJANEAU


Sommaire des annexes

Annexe 1 - Projet de territoire et orientations stratégiques des Vallées du Clain

Annexe 2 - Tableaux de synthèse des actions susceptibles de s'inscrire dans le CRTE

Annexe 3 - Indicateurs de suivi du CRTE des Vallées du Clain



Projet de territoire

Communauté de communes des Vallées du Clain





Sommaire

Table des figures.....	3
1.Portrait du territoire	4
a) La préservation du patrimoine naturel et la mise en œuvre de la transition énergétique : des atouts pour l'économie locale et le bien-vivre	5
Un patrimoine naturel et paysager de grande qualité à préserver.....	5
Des émissions de GES principalement dues aux transports et au secteur agricole	7
Une consommation d'énergie inférieure à la moyenne régionale avec un fort poids des transports	10
Des ressources naturelles propices au développement des énergies renouvelables.....	10
b) Un territoire dynamique démographiquement et économiquement.....	12
Une croissance démographique dynamique mais hétérogène.....	12
Une économie locale dynamique tournée vers les activités de services	13
c) Des enjeux de cohésion sociale autour des services, du patrimoine et de la jeunesse	14
Une offre résidentielle entre extension urbaine, réhabilitation et propriétérisation.....	14
Des besoins en services de proximité.....	16
2. Les démarches et initiatives existantes sur le territoire.....	19
3. Enjeux structurants.....	20
a) AFOM Transition écologique	20
b) AFOM Développement économique	21
c) AFOM Cohésion territoriale.....	22
4. Une vision partagée et transversale du territoire	23
a) L'ambition du territoire	23
b) Les orientations stratégiques	24



Table des figures

Figure 1- Un maillage urbain polynucléaire, source : PADD du PLUi Vallées du Clain, Réalisation : atopia, adev, garrigues&beaulac, 2019	4
Figure 2- Grands enjeux de la Trame Verte et Bleue, source : PADD du PLUi Vallées du Clain, Réalisation : atopia, adev, garrigues&beaulac, 2019	5
Figure 3 - Le patrimoine bâti du territoire, source : Communauté de communes des Vallées du Clain, 2021	6
Figure 4 – Répartition des émissions de gaz à effet de serre par habitant, source : Diagnostic du PCAET, 2018	7
Figure 5 – Répartition des émissions de gaz à effet de serre locales et départementales par secteur, source : Diagnostic du PCAET, 2018	7
Figure 6 – Stocks de carbone présents dans les sols de la CCVC, source : Diagnostic du PCAET, données Aldo, traitement Auxilia, 2018	8
Figure 7 - Les infrastructures de transports du territoire, source : Communauté de communes des Vallées du Clain, 2021	9
Figure 8 – Source : AREC 2015	10
Figure 9 – Répartition des 106 GWh d'énergie renouvelable consommés en 2016, source : AREC, 2016	11
Figure 10 - Le potentiel de production d'énergie renouvelable sur le territoire intercommunal, source : Auxilia, Akajoule, Atmoterra, 2019.....	12
Figure 11 - Evolution de la population intercommunale de 1876 à nos jours, source : Insee, RP - 2017	12
Figure 12 - Répartition des emplois locaux par secteur d'activités, source : Insee, RP - 2017	14
Figure 13 - Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation, source : Insee, RP - 2017	15
Figure 14 - Nombre de logements sociaux selon leur DPE en 2018, source : RPLS 2018, traitement ADIL 86.....	15
Figure 15 - Les équipements sportifs communautaires, source : Communauté de communes des Vallées du Clain, 2021.....	17
Figure 16 - Ratio de déchets collectés en 2020, source : Communauté de communes des Vallées du Clain, 2020	18

1. Portrait du territoire

Bénéficiant d'un positionnement stratégique aux portes de la Communauté urbaine du Grand Poitiers, les 16 communes des Vallées du Clain regroupent 26 489 habitants¹ sur 373 km² dans le département de la Vienne.

Territoire rural s'appuyant sur une armature villageoise et urbaine multipolaire composée de bourgs et de villages, les Vallées du Clain s'organisent autour de **trois grands espaces de vie** qui entretiennent de fortes relations les uns avec les autres au bénéfice d'une cohésion territoriale transversale ouest/est.

Chacun de ces espaces de vie s'appuie sur un pôle ou un bipôle urbain qui dispense un niveau de services satisfaisant pour sa population et celle des communes voisines (équipements et services intermédiaires, offre résidentielle soutenue et diversifiée, activités économiques et emplois locaux). On recense **quatre pôles** sur le territoire :

- Le **pôle d'équilibre structurant de Vivonne** constitue le pôle urbain principal qui structure une vaste moitié ouest du territoire.
- Les **pôles de Smarves, d'Iteuil et de Nouaillé-Maupertuis** structurent l'entrée sur le territoire depuis le nord et le nord-est par leur excellent niveau d'accessibilité routière.

Parallèlement, les **espaces de proximité** s'inscrivent en complémentarité à l'offre de ces pôles (développement de l'offre de services, commerces de proximité, emplois et offre résidentielle modérée).

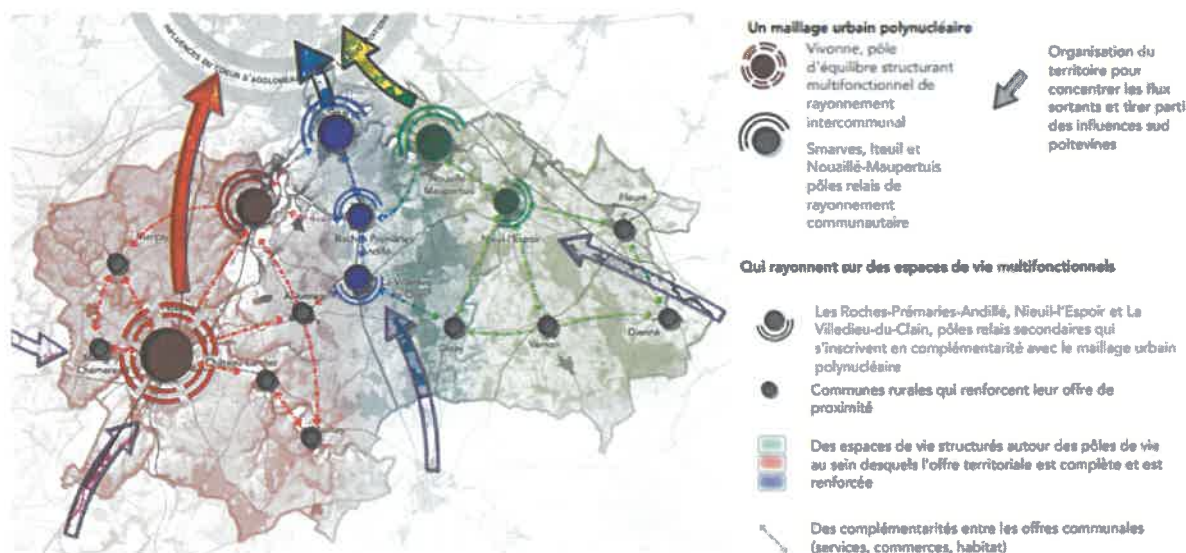


Figure 1- Un maillage urbain polynucléaire, source : PADD du PLUi Vallées du Clain, Réalisation : atopia, adev, garrigues&beaulac, 2019

¹ Les données chiffrées sont issues des bases de données Insee, pour l'année de référence 2017

a) La préservation du patrimoine naturel et la mise en œuvre de la transition énergétique : des atouts pour l'économie locale et le bien-vivre

Un patrimoine naturel et paysager de grande qualité à préserver

Le territoire est marqué par une **diversité de séquences de paysages entre coteaux bocagers et boisés, et vallées et plaines alentours**².

Les **espaces agricoles représentent 72% de la surface du territoire** (51% à l'échelle nationale métropolitaine), et les espaces naturels et forestiers 23% (30,6% à l'échelle nationale métropolitaine). La présence de l'eau, avec un **réseau hydrographique dense** (Miosson, Longève, Vonne Clouère, Clain), façonne le territoire.

Les vallées concentrent les composants physiques essentiels du territoire naturel : relief, eau et diverses formes de végétation étagées des rives jusqu'aux plateaux.

Le territoire est ainsi couvert d'une **trame verte et bleue d'une grande richesse**, structurée autour de réservoirs de biodiversité recouvrant des sites à haut potentiel écologique et des secteurs naturels sensibles (ex : prairies humides du Moulin de Chambon), et de continuités écologiques recouvrant des espaces agri-naturels.



Figure 2- Grands enjeux de la Trame Verte et Bleue, source : PADD du PLUi Vallées du Clain, Réalisation : atopia, adev, garrigues&beaulac, 2019

Ce patrimoine naturel constitue un véritable écrin pour les bourgs et villages du territoire au **bâti reconnu et protégé** (42 monuments historiques). On retrouve dans les vallées la plus grande partie des agglomérations, des monuments et des habitants. En plus des villes et des bourgs, les implantations humaines liées à l'eau sont multiples : ponts, moulins, barrages, manoirs, fermes et châteaux.

² « Les vallées du Clain et de ses affluents, entité paysagère », *Atlas régional des paysages*, CREN Poitou-Charentes, 2005



Figure 3 - Le patrimoine bâti du territoire, source : Communauté de communes des Vallées du Clain, 2021

Ce patrimoine naturel et paysager fait des Vallées du Clain **un espace de vie apprécié** pour son cadre de qualité. **La préservation de ce patrimoine représente donc un enjeu** pour la Communauté de communes.

D'autant plus que **la ressource en eau est déjà fortement sollicitée et altérée** (pesticides, nitrates), et que le réseau d'espaces de nature est perturbé par le développement urbain, avec des zones de contact problématiques avec les routes. **Entre 2009 et 2018, 0.5% du territoire a été artificialisé, soit un taux supérieur à celui de la France (0.4%)³.**

Cet enjeu s'inscrit dans **un contexte de changement climatique** qui aura tendance à augmenter l'intensité et la récurrence des aléas et risques affectant le territoire, notamment les phénomènes météorologiques (fortes pluies, vagues de chaleur et sécheresses), les mouvements de terrain, les inondations et les feux de forêt. A noter que le territoire est également particulièrement concerné par les problématiques d'étéage.

³ Source : Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2009-2018 - 2009-2018

Des émissions de GES principalement dues aux transports et au secteur agricole

Le territoire de la CC des Vallées du Clain est responsable de l'émission annuelle de **223 927 tonnes équivalent CO₂ (téquCO₂)** de gaz à effet de serre (GES), soit près de **9 téquCO₂ par habitant**.

Les émissions de GES par habitant de la CCVC (8,7 téquCO₂/hab) sont **équivalentes aux moyennes départementales et régionales** (respectivement 8,7 et 8,5 téquCO₂/hab) et **inférieures à d'autres EPCI de la Vienne**, à l'exception de la CC du Haut-Poitou (7,6 téquCO₂/hab). Cela s'explique notamment par la moindre présence de l'industrie et de la production de biens destinés à être exportés sur d'autres territoires.

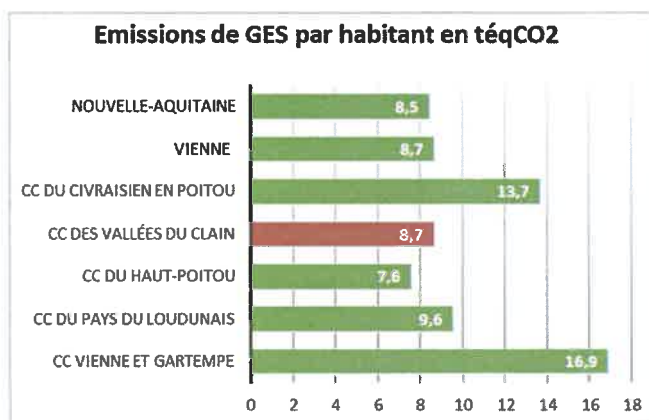
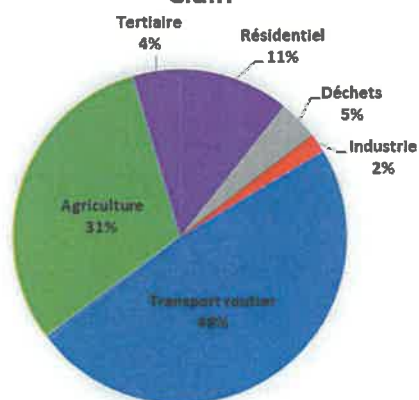


Figure 4 – Répartition des émissions de gaz à effet de serre par habitant, source : Diagnostic du PCAET, 2018

Le transport routier et l'agriculture sont les deux postes les plus émetteurs de GES sur le territoire de la CC des Vallées du Clain. Ils représentent à eux seuls près de 80% des émissions de GES. Les secteurs industriels et tertiaire sont sous-représentés par rapport à la moyenne départementale, tandis que le secteur routier y est très légèrement sur-représenté, et ce notamment du fait de la présence d'un réseau national dense traversant les Vallées du Clain (A10, N147 et D741) et générant d'importants flux de poids lourds exogènes au territoire.

Répartition des émissions CC Vallées du Clain



Répartition des émissions Vienne

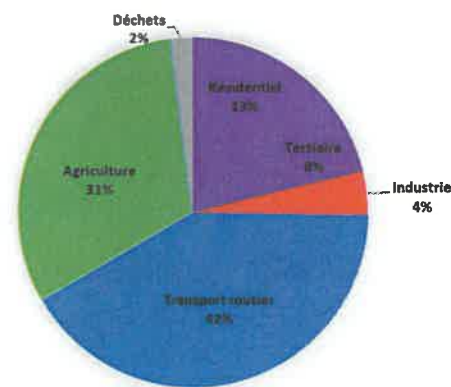


Figure 5 – Répartition des émissions de gaz à effet de serre locales et départementales par secteur, source : Diagnostic du PCAET, 2018

Les émissions de l'agriculture sont principalement non-énergétiques et se répartissent comme suit : élevage – 41%, sols agricoles – 31% et consommation d'énergie – 17%.

Les sols agricoles et forestiers constituent de précieux puits de carbone qui renferment dans leur sol, litière et biomasse **des stocks de carbone deux à trois fois supérieurs à ceux de l'atmosphère**. En

2012, à l'échelle de la CCVC, le stock total de carbone (dans les sols, la biomasse et les produits bois) s'élève à **10 675 226 téqCO₂**.

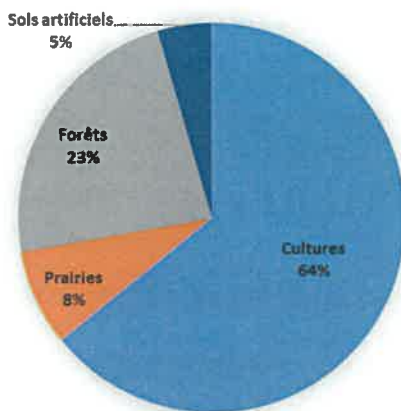


Figure 6 – Stocks de carbone présents dans les sols de la CCVC, source : Diagnostic du PCAET, données Aldo, traitement Auxilia, 2018

Les secteurs des transports et de l'agriculture apparaissent ainsi particulièrement stratégiques pour la transition environnementale. Les mutations de ces secteurs sont également clés pour la qualité de vie sur le territoire. On notera toutefois une nuance pour le secteur des transports au regard de la capacité de la collectivité à agir face à des flux et des émissions dont une part importante sont exogènes au territoire.

Focus sur l'agriculture

Les Vallées du Clain se caractérisent par **de grandes exploitations agricoles** (plus de 80 à 90 hectares de SAU par exploitation⁴) **majoritairement tournées vers la grande culture** (les céréales et les oléo-protéagineux représentent environ deux tiers de la SAU) et utilisant des pesticides et des herbicides.

Dans une moindre mesure, il existe une tradition d'élevage caprin (le cheptel du département de la Vienne occupe le 2^e rang national). Enfin, la culture du melon représente un poids économique non négligeable (1200 ha à l'échelle de la Vienne).

Le territoire comprend peu de cultures diversifiées. L'agriculture raisonnée, biologique et la distribution alimentaire en circuits-courts des produits agricoles locaux se développe de manière modérée. A noter que le territoire compte quelques labels de qualité (ex : AOP Chabichou).

Les sols agricoles constituent également **des puits de carbone pouvant être dégradés par l'artificialisation et l'évolution des pratiques agricoles est un levier puissant de diminution des émissions de GES**, de la pollution de l'air et de la résilience du territoire.

Malgré un certain dynamisme du secteur, on observe localement **une diminution de l'emploi agricole** (entre -19.7% et -32.1% de chefs d'exploitation entre 2000 et 2010 sur les cantons de Vivonne et de La Villedieu-du-Clain – les autres catégories d'emplois : co-exploitants, autres membres de la famille, salariés permanents hors familles, reculant également), **couplée à une augmentation de l'âge des exploitants**.

⁴ Agreste, 2010

Par ailleurs, la surface agricole utile du territoire diminue (-3.6% entre 2000 et 2010), et ce notamment au profit de l'urbanisation.

- La pérennisation du secteur agricole et la mise en œuvre de transition énergétique et écologique apparaissent essentielles pour l'identité locale et le bien-être des habitants.

Focus sur les transports

Le territoire est desservi par un réseau routier efficace (A10, N147 et D741), qui lui assure un bon niveau de connectivité avec les espaces voisins et notamment le Grand Poitiers, et accueille trois gares TER (Vivonne et Iteuil sur la ligne Poitiers-Niort et Mignaloux-Nouaillé).

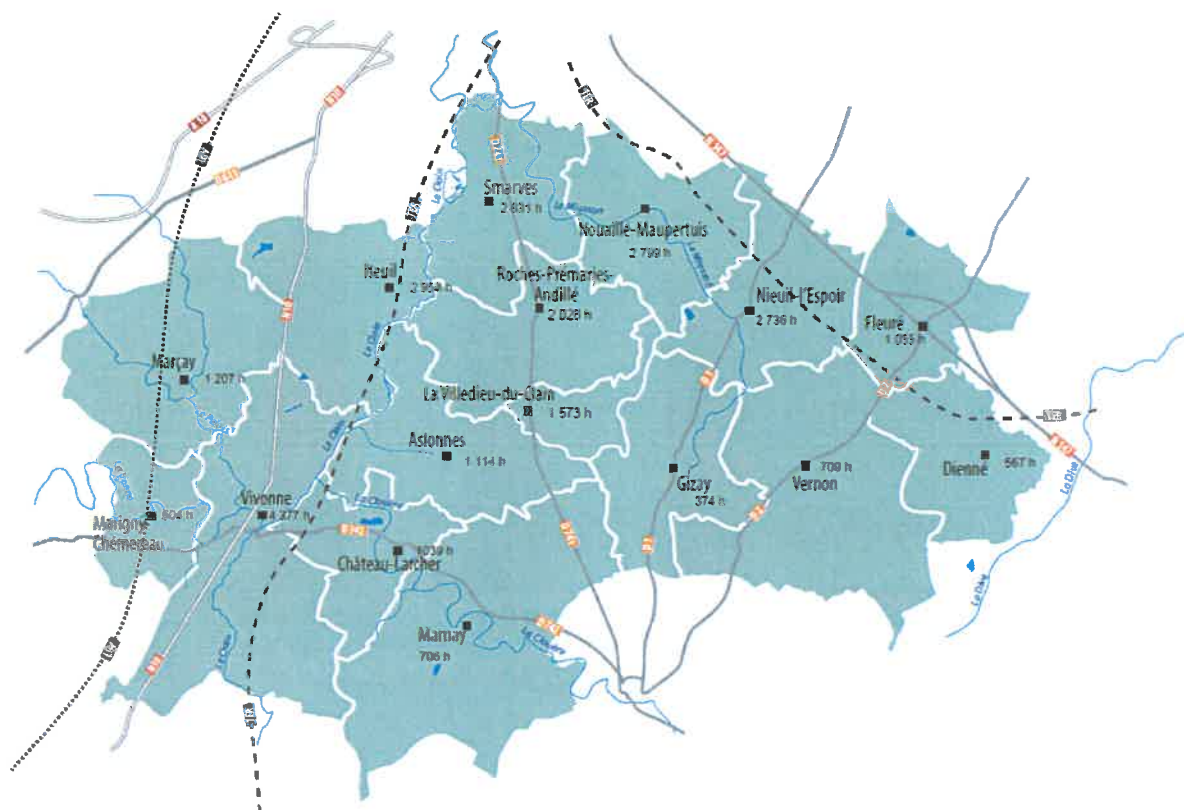


Figure 7 - Les infrastructures de transports du territoire, source : Communauté de communes des Vallées du Clain, 2021

Le territoire est également desservi par trois lignes (105, 106 et 107) du réseau départemental de transport interurbain « Lignes en Vienne ». Cependant, une fréquentation très faible de ce mode de transport s'observe. Plusieurs facteurs l'expliquent : faible fréquence horaire, temps de trajet assez long, peu de connexion avec les autres modes de transport, etc.

Par ailleurs, la Communauté de commune compte **11 aires de covoiturage** et **13 bornes de recharges électriques** sur son territoire.

La collectivité promeut également les déplacements doux. On compte sur le territoire plusieurs boucles pour vélos tout chemin dont l'ensemble totalise 380 kilomètres. A titre d'exemple, à ce jour, il est possible de relier Dienné et Marçay, les deux communes les plus éloignées des Vallées du Clain, à vélo sur des chemins balisés et sécurisés.

A ce jour, les déplacements domicile-travail sont encore essentiellement réalisés en voiture individuelle (89%), la quasi-totalité des ménages possédant au moins une voiture.

- **Le développement des transports en commun et des modes doux représente un enjeu fort de réduction des émissions de GES, de la pollution de l'air et du développement de l'accessibilité du territoire pour tous les publics.**

A noter que la Communauté de communes intègre la compétence « mobilité » dans son bloc de compétences supplémentaires à partir du 1^{er} juillet 2021.

Une consommation d'énergie inférieure à la moyenne régionale avec un fort poids des transports

Le territoire consomme **649 GWh/an**, soit **25,2 MWh/hab./an**, ce qui est inférieur aux valeurs départementales et régionales.

L'écart avec cette valeur départementale est dû à une consommation plus faible des secteurs tertiaire et industriel sur le territoire des Vallées du Clain. Cependant, le territoire se distingue assez nettement des profils départemental et régional, avec **une consommation des transports plus importante**.

Consommation d'énergie par secteur et par habitant

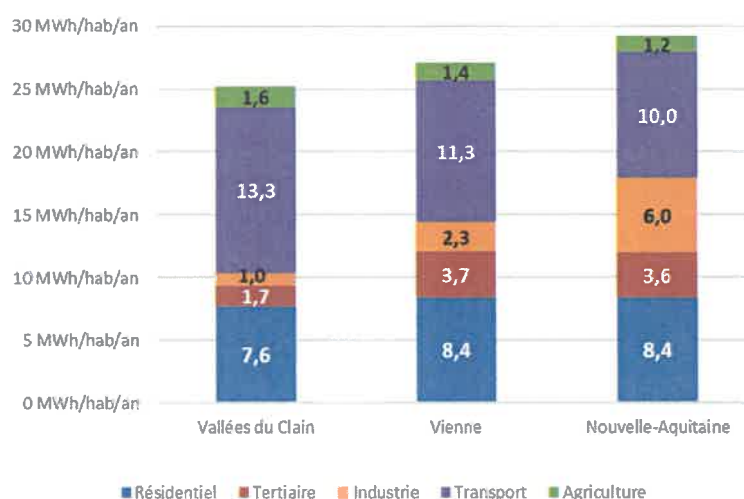


Figure 8 – Source : AREC 2015

Les consommations d'énergie par les habitants, entreprises et collectivités sont estimées à **61 millions d'euros/an**, soit 2369 €/hab./an. **Une réduction de 30% des consommations d'énergie sur le territoire permettrait 16 millions d'euros annuels d'économie.**⁵

Des ressources naturelles propices au développement des énergies renouvelables

Les Vallées du Clain sont un territoire de ressources, dont certaines participent directement ou indirectement à la production d'énergies renouvelables.

En 2016, **plus de 16% des consommations énergétiques du territoire sont assurées par des énergies renouvelables** (106 GWh/an⁶). L'énergie la plus utilisée localement est le **bois-énergie** (utilisation de bois bûche par les particuliers pour leur chauffage). A titre de comparaison, à l'échelle de la Nouvelle-

⁵ Source : PCAET Vallées du Clain, Rapport Diagnostic Complet.

⁶ Cette donnée date de 2016, certains projets désormais opérationnels peuvent donc ne pas avoir été pris en compte dans ce total

Aquitaine, la production annuelle estimée des énergies renouvelables correspond à 20% de l'énergie finale totale consommée sur la région en 2015⁷, la moyenne nationale étant elle de 14.9%⁸.

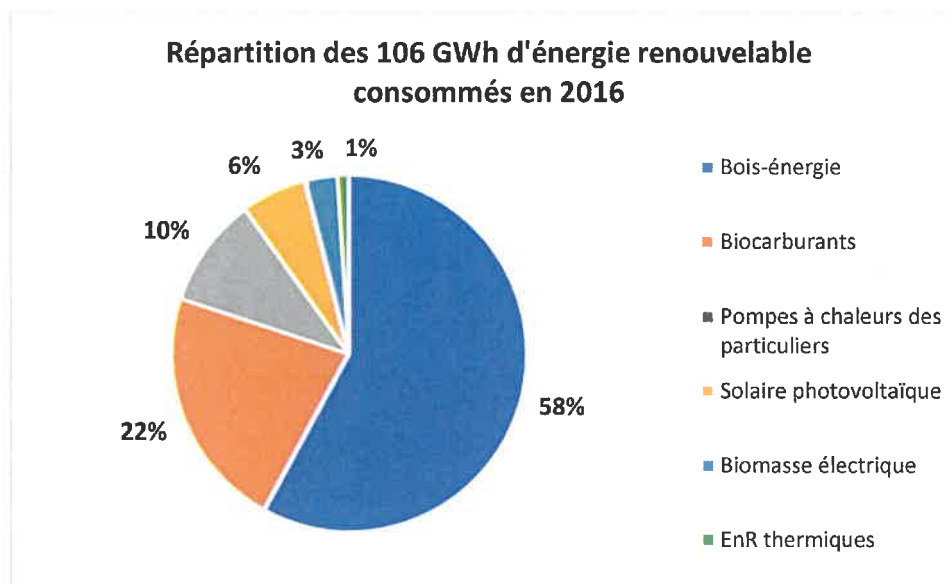


Figure 9 – Répartition des 106 GWh d'énergie renouvelable consommés en 2016, source : AREC, 2016

Le bois-énergie et les biocarburants ne proviennent pas exclusivement du territoire, contrairement aux autres EnR dont la contribution est locale.

Le territoire présente un **potentiel important en géothermie** et un **potentiel intéressant de production d'EnR électriques (éolien, photovoltaïque)** qui pourrait renforcer l'autonomie énergétique électrique du territoire.

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement durable et de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie, la Communauté de communes des Vallées du Clain est accompagnée par le syndicat d'énergie du département, SERGIES. Ce partenariat a notamment abouti en septembre 2020 à l'inauguration d'un **parc d'ombrières photovoltaïques** en couverture du parking des ateliers techniques de la collectivité à La Villedieu du Clain. La surface couverte par les panneaux photovoltaïques est de 600 m² soit 333 panneaux, pour une production annuelle estimée à 122 000 kWh (soit la consommation électrique moyenne de 70 habitants - hors chauffage). Cette production permettra d'économiser 36 tonnes de CO₂ par an. D'autres projets photovoltaïques se développent également sur le territoire, comme par exemple la plus grande toiture photovoltaïque de la Vienne sur les usines de Papault à Iteuil (13 000m² de toiture couverte).

D'après l'atlas des projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine au 15 août 2020⁹, le territoire compte **plusieurs projets éoliens autorisés**, sur la commune de Vivonne et au sud de La Villedieu-du-Clain.

⁷ Source : « Profil énergie et gaz à effet de serre de la Région Nouvelle Aquitaine, AREC Nouvelle-Aquitaine, 2017

⁸ Source : « Les énergies renouvelables en France en 2015, SOeS, Août 2016

⁹ Source : <https://www.sigena.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/8ba9e6ca-8f77-4aaf-8350-6848e77960d3>

Par ailleurs, le **développement de biocarburants** en lien avec des unités de **méthanisation**, accompagné par une réduction du nombre de déplacements, pourrait couvrir une bonne partie de la consommation énergétique liée à la mobilité sur le territoire.

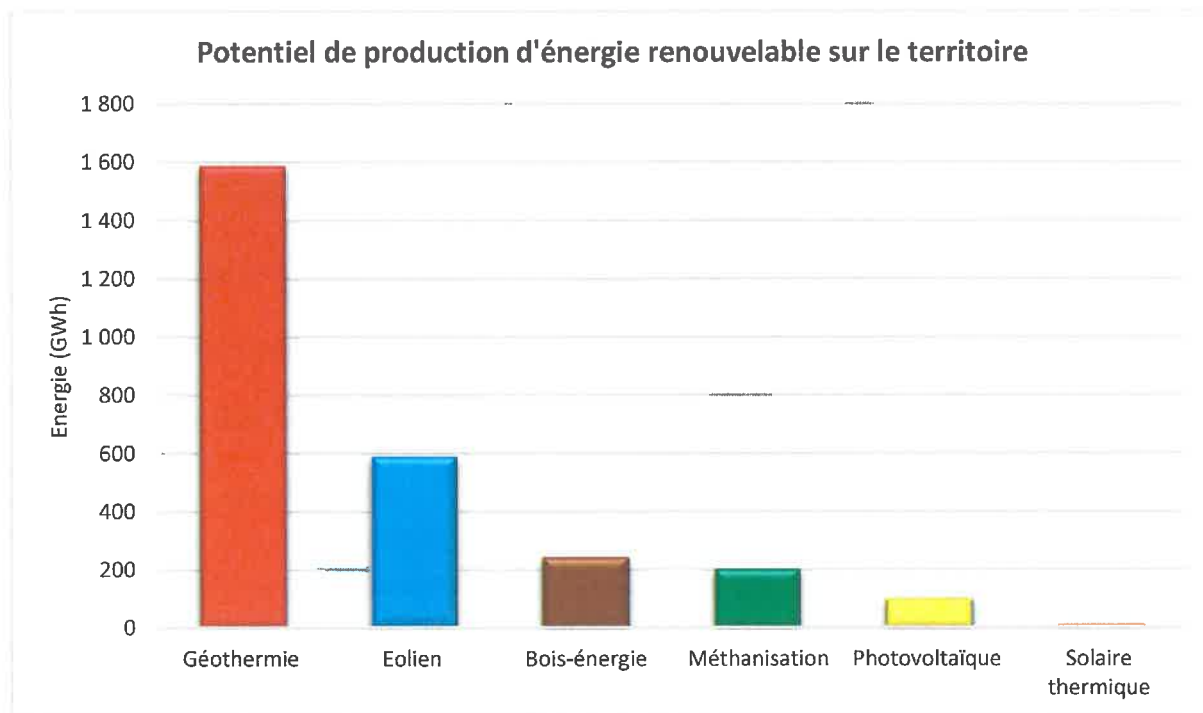


Figure 10 - Le potentiel de production d'énergie renouvelable sur le territoire intercommunal, source : Auxilia, Akajoule, Atmoterra, 2019

b) Un territoire dynamique démographiquement et économiquement

Une croissance démographique dynamique mais hétérogène

Du fait de sa proximité avec le Grand Poitiers, de son dynamisme et de la qualité de son cadre de vie, la Communauté de communes constitue **un territoire attractif** au niveau de la population générale. Depuis les années 1970, les Vallées du Clain ont ainsi accueilli chaque année 310 habitants en moyenne, pour compter actuellement **26 489 habitants**.

La population de 1876 à nos jours Comment a évolué le peuplement de mon territoire sur le temps long ?

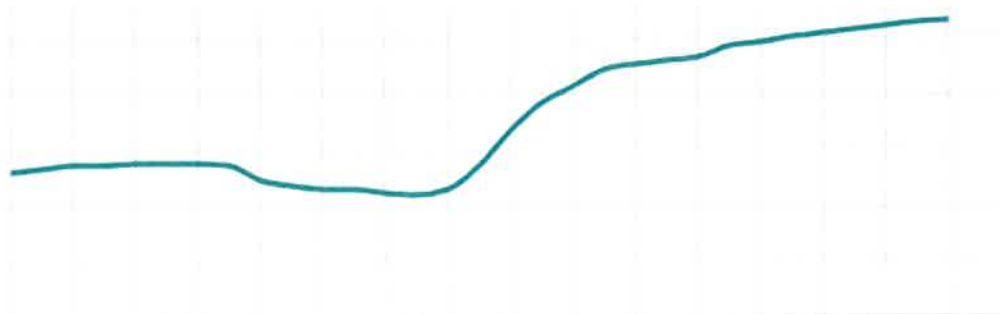


Figure 11 - Evolution de la population intercommunale de 1876 à nos jours, source : Insee, RP - 2017

A titre de comparaison, le **taux de croissance annuel de +1.2%** entre 2012 et 2017 (+ 1 499 habitants) est **quatre fois supérieur à la moyenne départementale (+0.3%)** et antagoniste aux territoires ruraux



à proximité qui voient leur population baisser tendanciellement. Cette croissance démographique est notamment portée par la proximité de la Communauté urbaine du Grand Poitiers et a vocation à se poursuivre au moins jusqu'à l'horizon 2030.

Essentiellement portée par la partie ouest du territoire, la croissance démographique reste **relativement hétérogène** pour les communes des Vallées du Clain.

Les ménages des Vallées du Clain se composent en **majorité de couples** sans enfant (33.1%) et avec enfant(s) (33.2%). Cette composition se traduit dans la répartition de la population par tranches d'âges. Sur le territoire, les 20-24 ans (3.7%) et les plus de 70 ans (11.7%) sont sous-représentés par rapport aux 0-19 ans (25.2%), aux 25-44 ans (25.5%) et aux 45-69 ans (33.9%).

Les Vallées du Clain accueille donc **une population majoritairement composée de familles avec enfants de moins de 20 ans, et de retraités** (28% des CSP du territoire).

Une économie locale dynamique tournée vers les activités de services

Desservie par trois axes routiers structurants et positionnée stratégiquement au sud de Poitiers, la Communauté de communes fait preuve de **dynamisme économique**. Parmi les **5 700 emplois** proposés localement, 44% des actifs résidant dans la zone en bénéficient. Parallèlement, entre 2012 et 2017, les entreprises locales ont créé 180 emplois par an, contre un repli dans le Seuil du Poitou, la Vienne et le Poitou-Charentes.

Ainsi, à l'échelle intercommunale, **le niveau de chômage (7.9%) et de pauvreté (7.1%) est nettement plus bas que la moyenne départementale** (respectivement 12.7% et 14.3%) et que les intercommunalités limitrophes. Les pôles urbains du territoire (Vivonne, Iteuil, Smarves) sont plus affectés par la pauvreté et le chômage que les espaces plus ruraux. A noter que localement ce sont **les jeunes qui sont les plus touchés par le chômage** (26.3% des hommes de 15-24 ans et 20% des femmes).

Dynamique, proche de Poitiers, et bénéficiant d'un cadre de vie de qualité, le territoire attire les entreprises. Les **11 Zones d'Activités Economiques communautaires**, de superficies variables, regroupent plus d'une centaine d'entreprises et en attirent toujours plus.

Parmi ces entreprises, on compte peu d'industries mais des artisans et des entreprises du BTP. En effet, **16,1% des établissements du territoire sont liés au domaine de la construction**, ce qui est nettement supérieur à la moyenne départementale et aux EPCI limitrophes.

Les **entreprises sont relativement petites**. En effet, environ un tiers (32.4%) des établissements du territoire compte moins de 10 salariés.

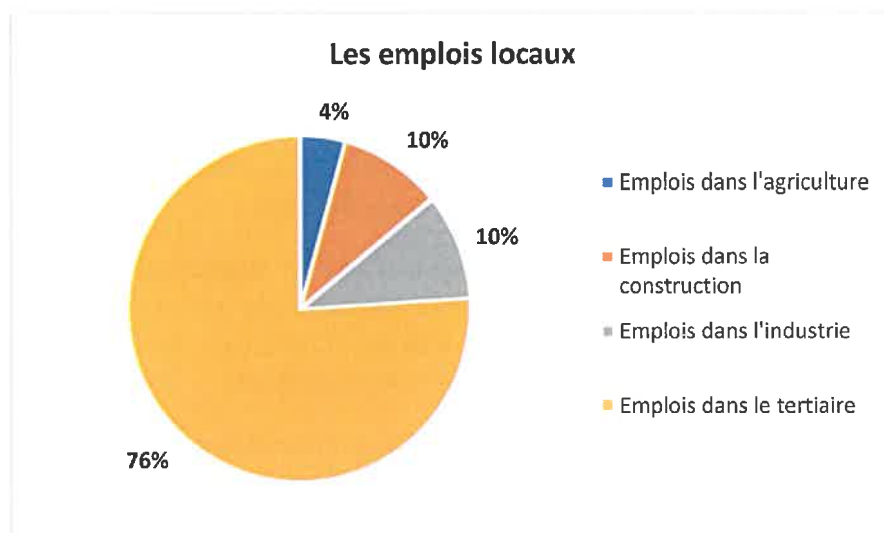


Figure 12 - Répartition des emplois locaux par secteur d'activités, source : Insee, RP - 2017

L'économie locale est spécifiquement marquée par les **activités de services, marchands et non marchands** (76% des emplois concernés en 2017 et deux tiers des créations d'entreprises en 2020).

Parmi ces activités de services, le tourisme reste encore à développer sur un territoire situé à proximité d'une offre touristique de grande capacité (Futuroscope, abbayes, Poitiers, etc.), intégré dans les circuits touristiques nord poitevin, et doté de qualités paysagères et architecturales riches.

c) Des enjeux de cohésion sociale autour des services, du patrimoine et de la jeunesse

Une offre résidentielle entre extension urbaine, réhabilitation et propriété

Les besoins en logements des ménages du territoire s'inscrivent dans un **contexte immobilier tendu** du Sud Poitiers.

Pour compenser le développement du nombre de logements vacants nécessaires à la fluidification du marché (6.6% de logements vacants contre 9.8% à l'échelle départementale), **l'offre résidentielle se développe (+ 906 logements entre 2012 et 2017, et 176 logements autorisés en 2019¹⁰)**, complétant le parc de lotissements récents existant (années 1980 à 2010).

Si le nombre de constructions neuves par an diminue depuis 2013, le territoire se trouve donc confronté à un phénomène de périurbanisation pouvant contribuer à termes au mitage agricole et naturel.

Parallèlement, la mobilisation de la vacance résidentielle dans les secteurs plus urbanisés du territoire (centre-ville de Vivonne, Gizay) est conditionnée par des **besoins en rénovation énergétique de bâtiments anciens** (en pierre notamment) **dont la valeur patrimoniale doit être préservée** (31% des logements du territoire ont été construits avant la première réglementation thermique de 1975).

La rénovation énergétique doit également venir répondre à la demande de confort thermique estival et hivernal dans les logements récents.

Focus sur le logement locatif et social

¹⁰ Source : SIT@DEL 2, 2019

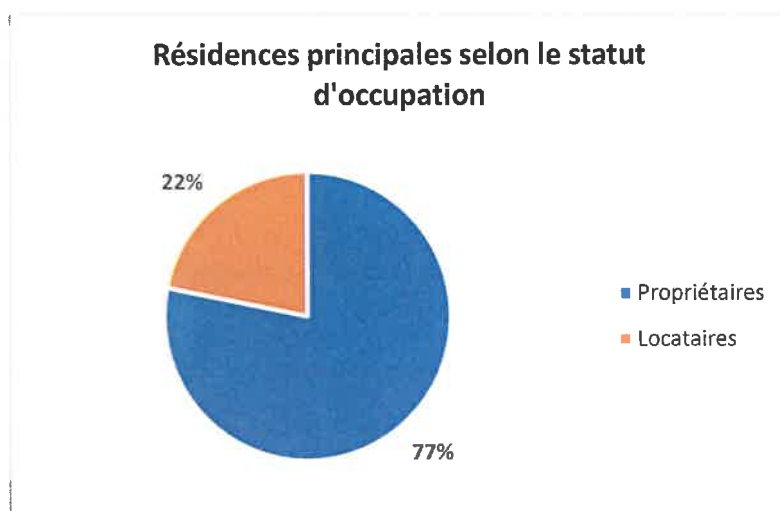


Figure 13 - Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation, source : Insee, RP - 2017

La part de propriétaires dans le parc de résidences principales augmente sur le territoire (de 76.1% à 77.3% entre 2007 et 2017), la part de locataires lui diminuant (de 22.3% à 21.6%) avec une baisse notable pour les logements HLM (de 6.7% à 6%).

A noter qu'en 2018, **91% des logements sociaux ont une étiquette énergétique inférieure à B**. Il y a donc un enjeu social pour les bailleurs locaux à lutter contre la précarité énergétique des ménages concernés par ce type de logements. A noter toutefois que le nombre de passoires énergétiques (F et G) reste relativement faible (13 logements concernés).

A	B	C	D	E	F	G
50	8	53	215	322	13	0

Figure 14 - Nombre de logements sociaux selon leur DPE en 2018, source : RPLS 2018, traitement ADIL 86

Focus sur la Plateforme de rénovation énergétique¹¹

Jusque fin 2020, le territoire était couvert par une plateforme de rénovation énergétique. En 2019, **159 particuliers ont été accompagnés** dont 54 reçus en rendez-vous. 132 personnes ont été sensibilisées à l'occasion de 6 animations : 1 balade thermographique à Nieuil, 1 initiation à la thermographie à Château-Larcher, 1 conférence « aides financières » à Vivonne, 3 stands foire et marché à Vivonne et un forum emplois à Roches-Prémarie-Andillé.

Par la suite, Grand Poitiers a répondu pour le lancement d'une plateforme de rénovation énergétique dès le 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt régional pour déployer des plateformes sur l'ensemble du territoire à compter de 2021. La CCV a souhaité candidater pour une « **plateforme en devenir** », portée par Soliha Vienne (Espace Info Energie) avec le Haut Poitou, solution transitoire sur l'année 2021 afin de s'organiser éventuellement avec d'autres territoires pour porter une plateforme en 2022.

L'objectif est de **créer à termes un guichet unique de l'habitat** dédié à simplifier les démarches des administrés pour leurs projets de rénovation et/ou d'adaptation de l'habitat.

¹¹ Compte-rendu du 8 octobre 2020 de la commission Transition écologique de la Communauté de communes des Vallées du Clain



En effet, au-delà de la question énergétique, la question du maintien à domicile des personnes âgées représente un enjeu pour le territoire, car bien que la part des personnes de 75 ans et plus vivant seules soit inférieure à la moyenne nationale (35.8% contre 42.5% en France), leur nombre augmente localement (+ 33 personnes entre 2012 et 2017).

Des besoins en services de proximité

Le territoire est couvert par **un tissu dense et diversifié d'équipements et de services** à la petite enfance, de sport et loisir, de santé et d'action sociale.

En effet, on recense **au moins un commerce par commune**.

On compte également de **nombreuses structures dédiées à la petite enfance, et à la jeunesse** (4 accueils de loisirs, « local jeunes », chantiers de loisirs), **un centre social** pour l'ensemble du territoire situé **sur la commune centrale des Roches-Prémaries-Andillé**, et **un réseau intercommunal de 12 bibliothèques**.

Par ailleurs, selon l'ARS, **l'offre locale en médecins généralistes est de qualité supérieure à la moyenne nationale** (4 consultations/hab./an contre 3.9 pour la France, ce qui est un bon indicateur pour un territoire rural), mais de qualité un peu inférieure aux territoires voisins (5 consultations/hab./an pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers par exemple). Pour renforcer l'offre de soins de proximité, le territoire accueille depuis 2016 **une Maison de santé pluridisciplinaire à Vivonne**. La maison accueille plus de 20 praticiens (médecins généralistes, infirmiers, sages-femmes, un chirurgien-dentiste, un podologue, orthophonistes, psychologues, une diététicienne, un ostéopathe). Pour compléter cette offre, une nouvelle maison est en projet sur la commune d'Iteuil.

Enfin, **le nombre de licenciés sportifs** pour 100 habitants est de 31.4, soit **bien au-dessus de la moyenne nationale** (22.3). Dans le cadre de sa compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire », les Vallées du Clain porte **une politique sportive dynamique** inscrite dans une feuille de route dédiée. Cette politique est élaborée **en concertation avec le tissu associatif local et le milieu scolaire**. Pour accueillir la pratique sportive, on recense une base de loisirs aquatiques estivale (Nieuil-l'Espoir), un complexe sportif (Roches-Prémaries-Andillé) composé d'une halle de tennis, d'un espace tir à l'arc, d'une salle de danse, d'un dojo et d'un espace de détente, une piste d'athlétisme récente (Smarves), et une salle à vocation gymnique qui sera prochainement réhabilitée et agrandie (Fleuré). Pour compléter cette offre, la Communauté de communes porte **un projet de construction d'un stade de tir à l'arc semi-ouvert** à Smarves.



Figure 15 - Les équipements sportifs communautaires, source : Communauté de communes des Vallées du Clain, 2021

Pour ce qui est de la **pratique culturelle**, qui est également une des compétences de la Communauté de commune, le territoire compte une salle de spectacles (« La Passerelle » à Nouaillé-Maupertuis) et un théâtre de verdure (Château-Larcher).

Pour ce qui est de l'accessibilité au numérique, la **couverture du territoire en 4G est de plus de 95%**.

Focus sur les services publics

La Communauté de communes des Vallées du Clain a la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public afférentes ». A ce titre, elle gère **une maison des services à la Villedieu-du-Clain**. Toutefois, du fait de la proximité avec la Communauté urbaine de Poitiers, on ne trouve pas dans cette maison tous les services proposés et attendus dans une Maison France Services.

C'est donc pour compléter cette offre, que l'intercommunalité porte un projet de Maison France Services sur la commune de Vivonne.

Focus sur la jeunesse

Les **jeunes de moins de 20 ans** (plus d'un quart de la population) représentent un enjeu pour le territoire. L'intercommunalité propose une offre complète pour le premier degré (maternelle et élémentaire), mais **partielle pour le second degré** (1 collège à Vivonne et pas de lycée). La commune de Vivonne concentre l'essentiel de cette offre.

La jeunesse, et notamment les lycéen.ne.s, représente un enjeu pour la Communauté de communes. L'offre locale de loisirs à destination des jeunes est à ce jour essentiellement tournée vers les enfants en bas âge ou scolarisés sur le territoire.

Focus sur les déchets

Les déchets représentent un enjeu pour le territoire du fait de son dynamisme démographique.

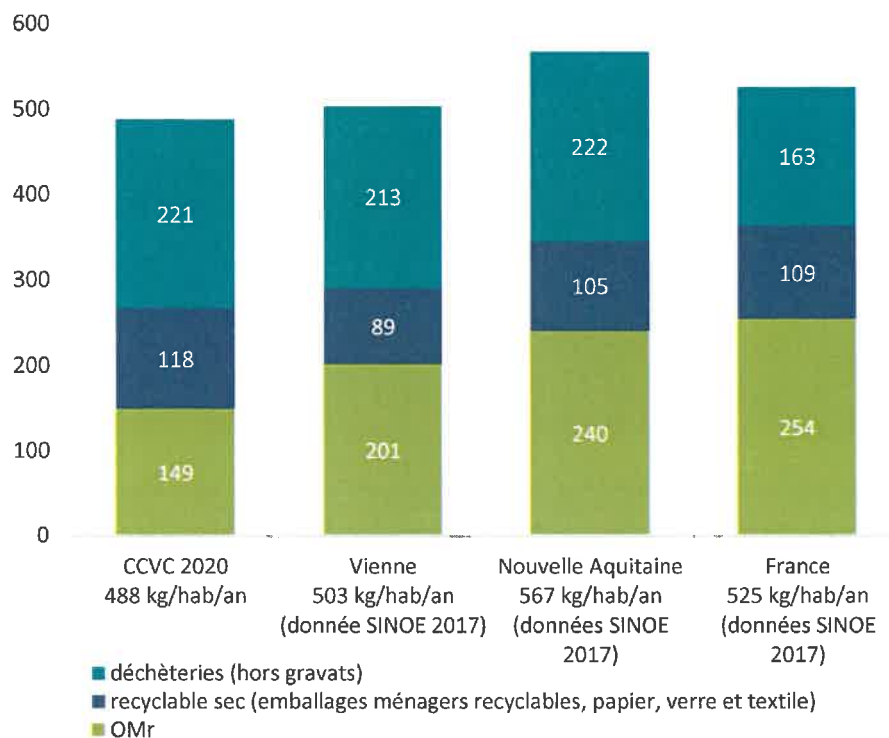


Figure 16 - Ratio de déchets collectés en 2020, source : Communauté de communes des Vallées du Clain, 2020

En 2020, le ratio de déchets collectés localement en kilogrammes par habitant et par an (488 kg/hab./an) était inférieur aux ratios départemental (503 kg/hab./an), régional (567 kg/hab./an) et national (525 kg/hab./an).

Pour la collecte en porte-à-porte, bien que la population ait augmenté de +0.69% entre 2019 et 2020, le nombre de kilomètres parcourus et le tonnage en emballages ménagers recyclables collectés ont diminué respectivement de -1.98% et -1.76%. Toutefois, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles collectées a lui augmenté fortement (+3.55%).

Pour la collecte en apport volontaire, le tonnage de papier, de textiles, linges et chaussures et d'apports en déchèteries a fortement diminué, respectivement de -24.91%, -24.8% et -4.28% entre 2019 et 2020. Toutefois, le tonnage de verre a augmenté de 6.34% sur la même période.

Pour prévenir la production de déchets, l'intercommunalité porte diverses actions. Par exemple, 131 foyers ont été équipés en 2020 d'un kit de compostage, et à ce jour ce sont 58% des foyers du territoire qui sont équipés. Elle dispose également d'outils de communication dédiés (guide du tri, adhésifs tri du papier et consignes de tri bac jaune, etc.). Des animations scolaires sont également proposées, et entre 2019 et 2020 ce sont 149 élèves qui ont été sensibilisés.

Pour l'année 2021, la collectivité prévoit entre autres l'ouverture d'une nouvelle déchèterie à Roches-Prémarie-Andillé, la mise en place de nouvelles filières en déchèterie pour trier et traiter séparément les déchets (plâtre, pneumatiques, polystyrène, etc.), et des animations grand public.



2. Les démarches et initiatives existantes sur le territoire

- SCOT du Seuil du Poitou (*depuis 2020*)
- Programme LEADER 2014 – 2020 (*couvrant l'ancien Pays des 6 Vallées*)
- PCAET 2020 – 2026
- PLUi ambitieux en termes de préservation des espaces naturels (*en cours d'élaboration*)
- Projet Alimentaire de Territoire Communauté urbaine du Grand Poitiers, Communauté de communes du Haut Poitou et Communauté de communes des Vallées du Clain (*en cours d'élaboration*)
- Projet de « Plateforme en devenir » dans le cadre de l'AMI Régional *Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle Aquitaine* (Programme national SARE)
- Convention territoriale globale (*en cours d'élaboration*)
- Contrat territorial milieux aquatiques 2020 - 2022 (*à l'échelle du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud qui assure la compétence Gestion des Milieux Aquatiques sur le territoire*)



3. Enjeux structurants

L'état des lieux des Vallées du Clain permet de mettre en avant les principaux enjeux de transition écologique, économiques et de cohésion territoriale de la communauté de communes ; ceux qui vont déterminer les orientations à suivre pendant les six prochaines années pour améliorer la qualité du cadre de vie du territoire.

a) AFOM Transition écologique

La Communauté de communes des Vallées du Clain couvre **un territoire au cadre naturel, paysager et patrimonial riche**. La **préservation de cette richesse** représente un enjeu majeur pour l'intercommunalité, alors que la pression sur les ressources (eau et sols) augmente et que les effets du changement climatique commencent à affecter le territoire.

Situées à proximité de la Communauté urbaine du Grand Poitiers, les Vallées du Clain sont **un territoire d'accueil et de flux importants**. **L'amélioration de la qualité de l'offre résidentielle** dans le respect du cadre naturel, paysager et patrimonial représente un enjeu pour la collectivité, comme la **diversification de l'offre en mobilités alternatives** à la voiture individuelle thermique encore fortement utilisée quotidiennement.

Enfin, pour répondre aux besoins énergétiques toujours plus importants d'une population en croissance, **le développement des potentiels de production d'énergies renouvelables électriques et thermiques** du territoire représente un enjeu pour la collectivité.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire au patrimoine naturel et paysager riche, avec une trame verte et bleue de qualité • Des infrastructures en faveur des mobilités alternatives (3 gares, 11 aires de covoiturage, 13 bornes de recharge électrique, un réseau de pistes cyclables) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une ressource en eau fortement sollicitée et altérée ▪ Une artificialisation croissante ▪ Un bâti ancien, 1/3 logements construits avant la 1^{re} réglementation thermique ▪ Une dépendance à la voiture individuelle thermique (89% des déplacements domicile-travail) ▪ Une production EnR encore faible (16% de la consommation énergétique locale)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel EnR électrique • Un potentiel EnR thermique • Des potentiels d'évolution des pratiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un territoire confronté au changement climatique, et dont les aléas et risques peuvent augmenter en intensité et en fréquence ▪ Une croissance démographique avec des conséquences sur les transports et l'artificialisation des sols



b) AFOM Développement économique

La Communauté de communes des Vallées du Clain est un **territoire attractif, situé de façon stratégique à proximité de la Communauté urbaine du Grand Poitiers**, et de ce fait bénéficie d'un certain dynamisme économique.

Le secteur tertiaire est le premier secteur d'activités localement, avec un tissu relativement dense de petites entreprises servicielles réparties dans les différents pôles urbains et zones d'activités économiques du territoire.

Quant au **secteur primaire et notamment agricole**, bien que générant moins d'emplois que le secteur tertiaire, il occupe **72% de la superficie du territoire** et de ce fait représente un important enjeu à l'échelle locale. Pour ce secteur, essentiellement tourné vers la monoculture et affecté en outre par la perte de main d'œuvre et au recul des terres au profit de l'urbanisation, il s'agit de **gagner en qualité** et de **se diversifier en valorisant un ancrage territorial fort**.

Le territoire, essentiellement naturel et rural, peut également faire valoir ses atouts paysagers et patrimoniaux pour encourager **le développement d'un tourisme durable et local**, dynamique encore peu diffusée.

Enfin, bien que le territoire soit dynamique économiquement, ce dynamisme est hétérogène pour les communes et les catégories de population. Il y a en effet un enjeu de **complémentarité entre les différents pôles locaux** sur un territoire encore fortement polarisé, et un enjeu de **soutien de l'emploi des jeunes**, premiers affectés par le chômage localement.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire facilement accessible, récepteur de flux • Un territoire attractif (+ 310 habitants/an depuis les années 1970) • 44% des actifs du territoire bénéficie d'un emploi dans la zone • Un niveau de chômage et de pauvreté relativement faible • Un tissu de petites entreprises dynamiques, notamment sur les ZAE 	<ul style="list-style-type: none"> • Une économie quasiment mono-sectorielle (tertiaire) • Les jeunes, premiers affectés par le chômage • Une agriculture qui perd de la superficie et de la main d'œuvre • Une agriculture favorisant les grandes monocultures (céréales et protéagineux), avec des filières de qualité sous-représentées • Une distribution en circuits-courts encore limitée
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un positionnement stratégique à proximité du Grand Poitiers • Des atouts (paysage, patrimoine, proximité d'infrastructures importantes) pour développer le tourisme • Un territoire en phase de couverture par le haut-débit (Schéma départemental de l'Aménagement numérique 2013 - 2023) • Un projet alimentaire de territoire couvrant l'intercommunalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire polarisé par le Grand Poitiers • Un dynamisme hétérogène en fonction des communes



c) AFOM Cohésion territoriale

Les Vallées du Clain sont un territoire d'accueil avec une population de plus en plus importante. A ce titre, les services offerts aux habitants sont développés (santé, loisirs sportifs et culturels). L'enjeu pour le territoire est de continuer à développer cette offre servicielle, notamment l'offre en services publics et médicaux (spécialistes) actuellement encore essentiellement concentrée sur la Communauté urbaine du Grand Poitiers, et en activités destinées à la jeunesse locale non scolarisée sur le territoire (lycéens).

On observe également un enjeu à soutenir le déploiement d'une offre locative sociale sur un territoire où la part des propriétés augmente au détriment des locations et notamment des logements sociaux (HLM). A noter que l'accessibilité au foncier sur un territoire attractif représente elle aussi un enjeu pour le territoire.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un niveau de chômage et de pauvreté relativement faible • Un tissu de commerces et de services développés • Une offre de santé de proximité (offre en médecins généralistes, 1 Maison de santé et 1 en projet) • Des activités pour la population (bibliothèques, centres sportifs, accueils de loisirs) • Un milieu associatif dense et actif 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre scolaire partielle (pas de lycée sur le territoire) • Une offre locative sociale en baisse dans la part totale des résidences principales
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire attractif (+ 310 habitants/an depuis les années 1970) • Un territoire relativement jeune • Un projet de Maison France Services • Un territoire en phase de couverture par le haut-débit (Schéma départemental de l'Aménagement numérique 2013 - 2023) 	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés à ramener le public jeune vers l'offre d'animation existante

4. Une vision partagée et transversale du territoire

a) L'ambition du territoire

A partir des enjeux identifiés précédemment, la Communauté de communes des Vallées du Clain a choisi de définir **5 grandes orientations à suivre pour les six prochaines années**.

Ces orientations recourent les thématiques suivantes : ressources naturelles et biodiversité, complémentarité et attractivité territoriale, déplacements et mobilités, services et équipements, aménagements et patrimoine bâti.

Les 5 orientations sont les suivantes :



b) Les orientations stratégiques

Orientation 1 Préserver et valoriser les ressources locales au bénéfice d'un développement territorial vertueux et respectueux de l'environnement

Les Vallées du Clain disposent d'une diversité d'espaces naturels, agricoles et forestiers. L'objectif pour le territoire est de **préserver les ressources offertes par ces espaces**, qui participent à la qualité du cadre de vie et au dynamisme économique local.

1.1 Préserver la biodiversité et la ressource en eau du territoire

N°	Sous-axes	Exemples de projets
1.1.1	Pérenniser les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire et la biodiversité associée	- Aménagement frayère espace nature à Vivonne
1.1.2	Souligner la qualité du territoire par une trame verte et bleue fonctionnelle	- Plantation de haies sur la commune de Dienné - Mise en œuvre du CTMA (contrat territorial milieux aquatiques)
1.1.3	Mettre en place une gestion durable et responsable de la ressource en eau	- Développer la culture de miscanthus sur les zones de captage d'eau potable pour la reconquête de la qualité des eaux (PCAET)

1.2 Encourager un développement économique s'appuyant sur une utilisation durable des ressources locales

N°	Sous-axes	Exemples de projets
1.2.1	Mettre en place une démarche d'économie circulaire territoriale	- Sensibiliser et accompagner les entreprises vers le « zéro déchet » (PCAET) - Mise en place d'un Repair Café à Marçay (PCAET) - Etude de faisabilité pour l'installation d'une recyclerie sur le territoire communautaire
1.2.2	Favoriser le développement d'une agriculture locale, durable et résiliente	- Projet Alimentaire de Territoire (PAT) Communauté urbaine du Grand Poitiers, Communauté de communes du Haut Poitou et Communauté de communes des Vallées du Clain
1.2.3	Utiliser les ressources renouvelables pour une production et une consommation locale d'énergie	- Définir une charte de développement des projets EnR (PCAET) - Animer et communiquer sur le cadastre solaire (PCAET)
1.2.4	Diffuser une dynamique touristique locale et durable	- Adhésion de la commune de Nouaillé-Maupertuis au label « Petites Cités de Caractère® »

Orientation 2 Développer les complémentarités et les synergies entre les pôles pour un territoire attractif

Le territoire intercommunal s'organise autour d'espaces de vie qui entretiennent de fortes relations les uns avec les autres. L'objectif pour les Vallées du Clain est de **promouvoir un développement territorial cohérent et transversal**, en encourageant la mise en valeur des centres-bourgs et leur capacité à attirer les activités économiques.

2.1 Améliorer la visibilité et l'accessibilité des centres des villes, bourgs et villages du territoire

N°	Sous-axes	Exemples de projets
2.1.1	Aménager et renforcer l'attractivité des centres-bourgs	- Aménagement du centre-bourg de La Villedieu du Clain
2.1.2	Restaurer le patrimoine communal	- Restauration de l'église Notre-Dame de Château-Larcher - Entretien / restauration du patrimoine historique à Nouaillé-Maupertuis
2.1.3	Faciliter l'accessibilité du territoire aux PMR	- Restructuration et mise en accessibilité PMR de la mairie de Smarves

2.2 Accompagner le développement économique des centres des villes, bourgs et villages du territoire

N°	Sous-axes	Exemples de projets
2.2.1	Proposer des espaces adaptés aux nouvelles formes de travail, de services et de création de valeur	- Aménagement d'un tiers-lieu à Iteuil - Transformation anciens locaux techniques en tiers-lieu à Marçay
2.2.2	S'assurer d'une couverture territoriale totale en haut-débit	- Schéma départemental de l'Aménagement numérique 2013 - 2023
2.2.3	Maintenir et appuyer l'offre commerciale de proximité	- Maintien et déplacement de l'épicerie à Smarves
2.2.4	Optimisation des Zones d'Activité Economique	- ZAE la Clie à Iteuil - ZAE Maupet à Vivonne

Orientation 3 Encourager les déplacements plus durables et innovants sur le territoire

Les Vallées du Clain souhaitent réduire leur dépendance à la voiture individuelle thermique, en **développant les mobilités collectives et décarbonées, et les mobilités douces** pour les déplacements de courtes distances.

3.1 Encourager les alternatives à la voiture thermique individuelle

N°	Sous-axes	Exemples de projets
3.1.1	Développer les transports collectifs (gares, transports en commun)	<ul style="list-style-type: none"> - Liaison de transport à Vivonne (gare, marché, piscine) - Création d'un arrêt de bus scolaires et autres voyageurs à Smarves
3.1.2	Promouvoir les nouveaux usages pour une mobilité plus durable et inclusive (covoiturage, autopartage, Transport à la Demande)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une offre de covoiturage de proximité (PCAET)
3.1.3	Encourager l'utilisation de véhicules décarbonés	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un schéma directeur pour l'installation de bornes de recharge électrique (PCAET)

3.2 Développer les mobilités douces

N°	Sous-axes	Exemples de projets
3.2.1	Encourager la pratique du vélo	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un réseau de pistes cyclables joignant les différents hameaux de Gizay et donnant accès aux communes voisines
3.2.2	Encourager la marche à pieds	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de chemins pédestres à Dienné - Réalisation d'une zone piétonne entre l'entrée et le centre-bourg de Marnay

Orientation 4 Garantir un maillage en services et équipements de qualité pour toutes les catégories de population du territoire

Le territoire intercommunal s'organise autour de plusieurs espaces de vie de différentes envergures qui dispense un niveau de services satisfaisant. L'objectif est de **maintenir et développer cette offre pour répondre aux différentes étapes du parcours de vie des habitants.**

4.1 Développer l'offre de services de première nécessité

N°	Sous-axes	Exemples de projets
4.1.1	Développer l'offre médicale locale	- Création d'une maison de santé à Iteuil
4.1.2	Garantir l'accès de tous aux services publics	- Création d'un point multiservices à Dienné - Création d'une Maison France Services à Vivonne

4.2 Développer l'offre de loisirs pour tous

N°	Sous-axes	Exemples de projets
4.2.1	Développer et entretenir le parc d'infrastructures sportives du territoire	- Travaux d'entretien de la piscine de Vivonne - Construction d'un city parc à Marigny-Chémereau - Création d'un stade de tir à l'arc à Smarves
4.2.2	Soutenir et développer l'offre culturelle	- Aménagement d'une ludothèque/médiathèque à Iteuil
4.2.3	Valoriser l'offre d'animation à destination de la jeunesse	

Orientation 5 Proposer un aménagement sobre, performant et adapté à la demande locale

Les Vallées du Clain sont un territoire d'accueil. Souhaitant offrir un cadre de vie de qualité pour toutes les catégories de la population, elles mettent en œuvre **une politique de l'habitat vertueuse en intégrant des objectifs de rénovation et de diversification.**

5.1 Encourager la sobriété foncière

N°	Sous-axes	Exemples de projets
5.1.1	Favoriser le renouvellement urbain et la densification douce	- <i>Projet d'intervention du CAUE sur les zones pavillonnaires</i>
5.1.2	Faire entrer la nature dans les villes et les villages	- Création de parkings enherbés sur la commune de Nouaillé-Maupertuis - Création d'une zone verte de loisirs sur la commune de Dienné

5.2 Poursuivre la rénovation énergétique et l'adaptation du parc bâti

N°	Sous-axes	Exemples de projets
5.2.1	Poursuivre la rénovation énergétique du patrimoine communal	- Rénovation énergétique de la mairie et des écoles de Marçay - Isolation thermique du gymnase de Nouaillé-Maupertuis
5.2.2	Accompagner l'amélioration de l'Habitat	- Mettre en place une Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) (PCAET) - Projet de « Plateforme en devenir » - Projet de guichet unique de l'habitat
5.2.3	Encourager la création de bâtiments performants	- Création d'un stade de tir à l'arc performant énergétiquement

5.3 Diversifier et adapter l'offre en logements pour toutes les catégories de population

N°	Sous-axes	Exemples de projets
5.3.1	Développer l'offre locative locale	- Construction de petits logements locatifs communaux à Marçay
5.3.2	Accompagner l'accessibilité à la propriété	
5.3.3	Proposer des logements adaptés à tous les publics (séniors/jeunes)	- Création de logements séniors à Aslonnes - Construction de logements séniors/jeunes à Iteuil

ANNEXE 2

Contrat de Relance et de Transition Ecologique des Vallées du Clain

Orientation 1 : préserver et valoriser les ressources locales au bénéfice d'un développement territorial vertueux et respectueux de l'environnement

Porteur de projet	Intitulé du projet	Description sommaire	Avancement du projet	Localisation	Calendrier de réalisation (date de démarrage, étapes, date de fin)	Coût prévisionnel du projet (HT)
1.1 Préserver la biodiversité et la ressource en eau du territoire						
1.1.1 Pérenniser les espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire et la biodiversité associée						
Vivonne	Aménagement frayère espace nature		Frayère réalisée Aménagement 2022	Plage Vivonne		200 000
1.1.2 Souligner la qualité du territoire par une trame verte et bleue fonctionnelle						
Dienné	Plantation de haies				2021	10 000
1.1.3 Mettre en place une gestion durable et responsable de la ressource en eau						
1.2 Encourager un développement économique en s'appuyant sur une utilisation durable des ressources locales						
1.2.1 Mettre en place une démarche d'économie circulaire territoriale						
1.2.2 Favoriser le développement d'une agriculture locale, durable et résiliente						
1.2.3 Utiliser les ressources renouvelables pour une production et une consommation locale d'énergie						
1.2.4 Diffuser une dynamique touristique locale et durable						
Nouaillé Maupertuis	création point camping car	création 8 emplacements + bornes électriques + station vidange eau usée et eau potable	Etude terminée	Gué de l'Omme	2022	120 000
	Création point camping car	création 8 emplacements + bornes électriques + station vidange eau usée et eau potable + aménagement entrée de bourg	Etud een cours	Ile aux demoiselles	2025	200 000
	Adhésion au label "Petites Cités de Caractère"				2022	15 000

Contrat de Relance et de Transition Ecologique des Vallées du Clain

Orientation 2 : développer les complémentarités et les synergies entre les pôles pour un territoire attractif

Porteur de projet	Intitulé du projet	Description sommaire	Avancement du projet	Localisation	Calendrier de réalisation (date de démarrage, étapes, date de fin)	Coût prévisionnel du projet (HT)
2.1 Améliorer la visibilité et l'accessibilité des centres des villes, bourgs et villages du territoire						
2.1.1 Aménager et renforcer l'attractivité des centres-bourgs						
Aslonnes	Réhabilitation centre bourg, bâtiment, parking, toilettes publiques			Bourg	2022	150 000
Aslonnes	Aménagement de circulation /sécurisation			route de Vaintray	2022	120 000
Château-Larcher	Aménagement traversée du bourg (phase 1)	Création d'une "zone de rencontre" et mise en place du PAVE	projet réalisé sauf signalétique et embellissement	rue de la fontaine à route de Gençay	2021	280 000
	Aménagement traversée du bourg avec création parking (phase 2)	Création d'un parking pour l'accueil des touristes (Petite cité de caractère + renforcement attractivité de l'Auberge)	Etude demandée à MO	Atelier techq au rond point	2023 ou 2024	200 000
Dienné	dispositif de ralentissement			rte de Poitiers	2023	50 000
	embellissement des trottoirs				2026	100 000
Fleuré	Enfouissement réseau électrique et téléphonique/remplacement lanternes	Remplacement des lanternes boules énergivores par des lanternes led		rte de Nieuil et rue des rosiers	2022	270 000
La Villedieu du Clain	Aménagement Centre bourg				Etude 2021 Réalisation 2022	
	Sécurisation route Départementale CD 741			Route de Gençay		

Marnay	Aménagement de sécurisation de plusieurs hameaux et bourg			aménagement réalisé au lieu-dit Médelle		2021			
	Réaménagement la route des Roches Prémarie dans le bourg	Sécurisation de l'entrée sud-ouest de la commune		Etude en cours avec AT86	Route des Roches	2024-25		1 000 000	
	Circulation sécurisée autour du groupe scolaire	Sécurisation de l'accès du groupe scolaire, gestion des flux d'entrée-sortie		Etude réalisée	Rue des écoles	2022-2023		200 000	
	Création d'une signalétique administrative, touristique et commerciale	Faciliter l'activité économique et touristique		Etude en cours		2022		25 000	
	Restructuration centre bourg	Réfection des sols, nouveaux parkings, circulation à reconsidérer		Etude AT86 en 2022	Centre bourg	2023-2024		400 000	
	Enfouissement réseau route de Raboué	Réseaux + voirie		Enfouissement 60 000 € Voirie : étude en cours	centre bourg	2022-2023		100 000	
	Aménagement sécurité CD 741 et voies perpendiculaires	Chemins piétonniers, réaménagement abris-bus et nouveaux arrêts		Etude en cours avec AT86		2022-2023		150 000	
	Sécurisation des déplacements dans le village de Moulin			diagnostics réseaux réalisés Etude gestion des eaux réalisée		2023			
2.1.2 Restaurer le patrimoine communal									
Château-Larcher	Restauration de l'église Notre-Dame	Restauration d'un édifice classé en accord avec la DRAC sur plusieurs années		Etude réalisée	face à la mairie	2023 (1ere tranche)		2 055 160	
Dienné	Rénovation église				route de Verrières	2024		100 000	
Iteuil	self cantine			réalisé	écoles	2021			
La Villedieu du Clain	Construction bâtiment services techniques				ZA ST Jal	2024-25			
Marçay	Construction nouveaux ateliers techniques	Nouveau bâtiment éco-construit		Accompagnement AT86 - Terrain communal, esquisse en cours	Croix de Montauban	Début travaux 2022		715 302	
Marnay	Création d'un préau et d'une salle de motricité à l'école	Extension et rénovation				2022		75 000	
Marnay	restauration de l'église (1ère tranche)				bourg	2020-2022		600 000	
Nieuil l'Espoir	Refection toiture église				centre bourg				

Nouaillé Maupertuis	Entretien/restauration du patrimoine historique	Concerne pour l'essentiel du patrimoine classé : chapelle de Maontvinard, murets autour du site abbatial, douves, église abbatiale...	Etude en cours		2022-26 et plus	1 000 000
Nouaillé Maupertuis	Construction salle des fêtes	Doter la commune d'une salle des fêtes adaptée au nombre d'habitants et aux besoins associatifs	Pré-étude en cours	route de Poitiers	2025-26	2 500 000
Roches Prémarie	Agrandissement école et préau	Cour d'école supplémentaire et construction d'un préau	Achat terrain réalisé Etude en cours pour aménagement		2022	80 000
Roches Prémarie	Toiture mairie	Réfection complète de la toiture de la mairie et annexes	Etude réalisée acquise	Mairie	janvier/février 2022	70 000
Vivonne	Aménagement de la salle des fêtes				2023	?
	Travaux d'entretien toiture mairie				Nov. 2021	150 000
2.1.3 Faciliter l'accessibilité du territoire aux PMR						
Dienné	aménagement mairie			route de Verrières	2022	20 000
Fleuré	Agrandissement ou réhabilitation ou construction mairie			route de Poitiers	2024-25	300 000
Marnay	Accessibilité PMR cimetière	Mise aux normes des allées	en cours de finition		2021	40 000
Smarves	restructuration et mise en accessibilité PMR mairie	Redistribution des espaces intérieurs et mise en place d'un ascenseur	Etude de faisabilité réalisée en 2020, à actualiser en 2022	centre bourg	2024	1 200 000
2.2 Accompagner le développement économique des centres des villes, bourgs et villages du territoire						
2.2.1 Proposer des espaces adaptés aux nouvelles formes de travail, de services et de création de valeur						
Château-Larcher	Aménagement Mairie avec création espace associatif et espace "coworking"	Aménagement et mise aux normes de la Mairie avec création d'une maison des associations et d'un espace "coworking" ou Tiers Lieu numérique	L'ensemble des bâtiments appartient à la Commune	mairie	2024	Non chiffré
Iteuil	Aménagement d'un tiers-lieux	Réemploi et transformation anciens ateliers techniques en Tiers-lieu : bureaux, salles associations, bibliothèque	Permis construire accordé DETR reçue	centre ex presbytère	2021	400 000
Marçay	Transformation anciens locaux techniques en tiers-lieux		Bâtiment appartenant à la commune, avancment en lien avec construction nouveau bâtiment	centre bourg, face mairie	2023	Non chiffré
2.2.2 S'assurer d'une couverture territoriale totale en haut-débit						

2.2.3 Maintenir et appuyer l'offre commerciale de proximité									
Smarves	Maintien et développement des commerces alimentaires	Epicerie, boucherie, charcuterie...	Terrain acquis, reflexion en cours	centre bourg	Etude 2022 Réalisation 2023				1 500 000
2.2.4 Optimisation des Zones d'activité économique									
CCVC	Optimisation de la ZAE la Clie à Iteuil				2022				
CCVC	Optimisation de la ZAE Maupet à Vivonne				2025				

Contrat de Relance et de Transition Ecologique des Vallées du Clain

Orientation 3 : encourager les déplacements plus durables et innovants sur le territoire

Porteur de projet	Intitulé du projet	Description sommaire	Avancement du projet	Localisation	Calendrier de réalisation (date de démarrage, étapes, date de fin)	Coût prévisionnel du projet (HT)
3.1 Encourager les alternatives à la voiture thermique individuelle						
3.1.1 Développer les transports collectifs						
Marçay	Liaison transport Vivonne (gare, marché, piscine)	Transport collectif vers le point relais (gare) de Vivonne et/ou accès vers animations selon publics (marché/piscine...)			?	Non chiffré
3.1.2 Promouvoir les nouveaux usages pour une mobilité plus durable et inclusive						
3.1.3 Encourager l'utilisation de véhicules décarbonnés						
Iteuil	Achat véhicules électriques				2021 et suivants	
3.2 Développer les mobilités douces						
3.2.1 Encourager la pratique du vélo						
Château-Larcher	Aménagement d'une voie douce	Création d'une voie verte verte entre le bourg de Ch-Larcher et le bourg de Vivonne (Fontrable et plage Vivonne)		le long de la RD 742		Non chiffré
Nouaillé Maupertuis	création d'une piste cyclable reliant le bourg à la gare de Mignaloux	Favoriser les déplacements doux	Etude réalisée	route de Poitiers rue de la gare	2023	350 000
Gizay	Aménagement mobilité douce	Dévt d'un réseau de pistes cyclables joignant les différents hameaux de Gizay et donnant accès aux communes voisines	Travaux réalisés sur la route des sorciers	ensemble de la commune	2021-2026	300 000

3.2.2 Encourager la marche à pied						
Dienné	Développement chemins pédestres					50 000
Marnay	Réalisation zone piétonne entre l'entrée et le centre du bourg avec ponts, parcours santé et découverte	Création de différents parcours santé et découverte avec 4 ponts bois afin de sécuriser la liaison entre l'entrée et le cœur du bourg			2022	352 000 (sans parcours)
Smarves	Densification réseaux cheminements doux (cyclables et piétonniers)	Combler les maillons manquants pour raccorder la piste cyclable La Villedieu/St Benoît et sécurisation traversée des Quatre assiettes	Emprises foncières maîtrisées, étude réalisée	périphérie du centre bourg	Travaux 2022-23	450 000

Contrat de Relance et de Transition Ecologique des Vallées du Clain

Orientation 4 : garantir un maillage en services et équipements

Porteur de projet	Intitulé du projet	Description sommaire	Avancement du projet	Localisation	Calendrier de réalisation (date de démarrage, étapes, date de fin)	Coût prévisionnel du projet (HT)
4.1 Développer l'offre de services de première nécessité						
4.1.1 Développer l'offre médicale						
Iteuil	Maison de santé				2022	2 900 000
Nieuil l'Espoir	Aménagement local orthophoniste			centre bourg		
4.1.2 Garantir l'accès de tous aux services publics						
Dienné	Création d'un point multiservices				2025	250 000
4.2 Développer l'offre de loisirs pour tous						
4.2.1 Développer et entretenir le parc d'infrastructures sportives du territoire						
Iteuil	réalisation de 2 terrains de padel couverts		Plans et relevés réalisés	site complexe tennis	2022	560 000
Iteuil	Tribunes rugby				2022	
Iteuil	Piscine couverte			complexe sportif	2022	2 300 000
Iteuil	Etude préalable avant travaux complexe sportif				2021	40 000
Marigny Chémérérau	Construction d'un city parc					

Nouaillé Maupertuis	création d'un skate park	Compléter l'équipement communal en faveur de la jeunesse	Etude en cours	Stde de football	2022	50 000
CCVC	Création d'un équipement sportif				2024	
Vivonne	Agrandissement local Canoë	Agrandissement local de stockage	en cours			300 000
	Travaux d'entretien piscine	Aménagement débordement, bardage et carrelage	en cours pour débordement Bardage 2022	Aire aquatique	Sept. 2022	400 000
4.2.2 Soutenir et développer l'offre culturelle						
Iteuil	Aménagement d'une ludothèque/médiathèque		Dépôt PC en cours et DETR déposés	DSIL	2021	550 000
Iteuil	salle associations			stade	2023	300 000
Marnay	Construction d'un bâtiment pour les associations		en réflexion		2023-2024	à définir
Roches Prémarie	Aménagement intérieur médiathèque	Création d'une salle supplémentaire	Etude en cours	centre bourg	2022-2023	70 000
4.2.3 Valoriser l'offre d'animation à destination de la jeunesse						
CCVC	Création d'un centre de loisirs intercommunal				2022 - 2023	

Contrat de Relance et de Transition Ecologique des Vallées du Clain

Orientation 5 : proposer un aménagement sobre, performant et adapté à la demande locale

Porteur de projet	Intitulé du projet	Description sommaire	Avancement du projet	Localisation	Calendrier de réalisation (date de démarrage, étapes, date de fin)	Coût prévisionnel du projet (HT)
5.1 Encourager la sobriété foncière						
5.1.1 Favoriser le renouvellement urbain et la densification douce						
5.1.2 Faire entrer la nature dans les villes et les villages						
Dienné	Zone verte de loisirs				2023	30 000
Gizay	Aire de détente	Cet aménagement sera réalisé en lien avec le projet déplacements doux		Stade	études : 2021-25 - réalisation 2025	100 000
Nieuil l'Espoir	Parcours santé					
Nouaillé	Création de parkings enherbés	Aménagement de stationnement de faible et moyenne capacité pour les manifestations culturelles	Etude réalisée et en cours		2022-26	150 000
5.2 Poursuivre la rénovation énergétique et l'adaptation du parc bâti						
5.2.1 Poursuivre la rénovation énergétique du patrimoine communal						
Astannes	Rénovation énergétique salle des fêtes			salle des fêtes	2022/2023	?
Château-Larcher	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Ecole, logements sociaux, Auberge de la Clouère, vestiaires de foot	Diagnosics réalisés	bourg de Ch. Larcher	2024-2030	599 475
Fleuré	Réfection cantine et rénovation énergétique école primaire et mairie	création d'une chaufferie bois à granulés			2022-23	500 000

Gizay	Rénovation énergétique école primaire	Projet de rénovation de l'école associant largement la population, les enfants et les enseignants à toute la phase de conception, en vue d'en faire un modèle dans le village de rénovation à but d'économie d'énergie. Ceci passe par	centre bourg	étude 2021-23, réalisation 2024	300 000
Iteuil	Réhabilitation complexe sportif			2023	?
	Isolation écoles (dernière phase)			2022	?
Marçay	Rénovation énergétique Mairie et écoles	Isolation, huisseries...	bourg de Ch. Larcher	2021-2022	38 967 € pour la 1ere tranche
Marigny Chemereau	Rénovation énergétique bâtiments communaux			2021/2022	?
	Isolation thermique du gymnase	Isolation par l'extérieur d'un bâtiment principal datant de 1989	rue des vignes	2022	450 000
Nouaillé-Maupertuis	Isolation thermique du groupe scolaire	Isolation par l'extérieur d'un bâtiment principal datant de 1963	rue des écoles	2023-2024	500 000
	Isolation thermique vestiaire stade	Isolation par l'extérieur d'un bâtiment datant de 1980	rue du stade	2024-2025	100 000
	Rénovation énergétique bâtiments communaux	Isolation, huisseries, mise en accessibilité	bourg	2022-2025	100 000
Smarves	Rénovation énergétique du patrimoine bâti de la commune			2023-2025	300 000
Vernon	Réaménagement et rénovation énergétique / accessibilité mairie		rue du château	2021/2022	350 000
Vivonne	Rénovation énergétique Ecoles	Isolation, VMC double flux et huisserie écoles maternelle et primaire	école	Printemps 2022	1 500 000
Vivonne	Rénovation énergétique salle Marcel Pagnol	Isolation thermique, huisseries et aménagement intérieur		Printemps 2022	100 000
CCVC	Extension et réhabilitation de la salle gymnique de Fleuré		Fleuré	2022	791 900
5.2.2 Accompagner l'amélioration de l'habitat					
5.2.3 Encourager la création de bâtiments performants					
Nouaillé-Maupertuis	Création d'une ombrière solaire	Favoriser le développement des énergies renouvelables	Stade de football	2023	200 000

5.3 Diversifier et adapter l'offre en logement pour toutes les catégories de population

5.3.1 Développer l'offre locale

Marçay	Construction petits logements locatifs communaux	Construction petits logements locatifs communaux éco-construits	Terrain communal + privé non acquis	centre bourg	?	?
--------	--	---	-------------------------------------	--------------	---	---

5.3.2 Accompagner l'accessibilité à la propriété

5.3.3 Proposer des logements adaptés à tous les publics (séniors/jeunes)

Aslonnes	Création de logements séniors			lotissement de la touche	2022-23	220 000
Gizay	Maison soutien autonomie pers. Âgées	Construction de 4 à 5 maisons pouvant accueillir des personnes âgées mais autonomes		centre bourg	réalisation 2024-25	1 000 000
Iteuil	Construction logements séniors/jeunes			proche Embellie	2025	

ANNEXE 3

Orientation 1 Préserver et valoriser les ressources du territoire

Indicateurs presentis :

Données observées	Indicateurs	Périodicité	Sources
Emissions de GES	Quantité de gaz à effet de serre émis par les activités du territoire (en ktCO ₂ e)	-	<i>Sous réserve d'une mise à disposition des données par l'AREC Nouvelle Occitanie</i>
Quantité d'eau	Nombre d'arrêtés de restriction d'eau	Annuelle	Portail PROLUVIA
Production EnR	Production d'EnR électriques et thermiques (en GWh)	Annuelle	Opérateurs
Production de déchets	Ratio de déchets collectés (en kg/hab./an)	Annuelle	CCVC (Rapport annuel)
Agriculture durable	Cf. indicateurs du PCAET	Annuelle	Chambre d'agriculture+ voir indicateurs du PCAET

Partenaires presentis :

- **Paysage, qualité environnementale** : AT86 (Agence des Territoires de la Vienne)
- **Eau** : Eaux de Vienne – Siveer, Département de la Vienne
- **Environnement** : Associations environnementales (LPO, Alternatiba, etc.), Prom'Haies, CPIE Bienne, Département de la Vienne, etc.
- **Agriculture** : chambre d'agriculture, Réseau Bienvenue à la ferme, CIVAM, GAB, Agrilocal 86, Vienne Agro Bio, Terrena Poitou, etc.
- **Economie** : Pôle des Eco-Industries de Poitou-Charentes, Club Entreprendre en Clain, CCI, CMA
- **EnR** : Syndicat Énergies Vienne et ses entreprises (SOREGIES, SRD, SERGIES, BOUTINEAU, ALTERNA, etc.), associations EnR citoyennes (CIRENA), associations professionnelles EnR
- **Tourisme** : Offices de tourisme, Département de la Vienne

Orientation 2**Développer les complémentarités et les synergies entre les pôles du territoire****Indicateurs pressentis :**

Données observées	Indicateurs	Périodicité	Sources
Aménagement centres-bourgs	Nombre de communes concernées par une opération d'aménagement/sécurisation de leur centre-bourg	Annuelle	Communes, CCVC
Restauration patrimoine communal	Nombre de bâtiments patrimoniaux communaux rénovés	Annuelle	Communes, CCVC
Accessibilité PMR	Taux de bâtiments publics accessibles pour les PMR (en %)	Annuelle	Communes, CCVC
Développement économique	Nombre de nouvelles entreprises	Annuelle	Insee
Nouvelles formes de travail	Nombre d'espaces adaptés aux nouvelles formes de travail, de services et de création de valeur	Annuelle	Communes, CVC
Commerces de proximité	Nombre de commerces de proximité par commune	Annuelle	Communes, CCVC
Haut et très haut débit	Couverture du territoire en haut-débit (en %)	Annuelle	ARCEP

Partenaires pressentis :

- **Aménagements urbains, patrimoine, urbanisme** : AT86 (Agence des Territoires de la Vienne), ABF, Département de la Vienne
- **Développement économique** : CCI, CMA, Club Entreprendre en Clain, Département de la Vienne
- **Numérique** : Département de la Vienne

Orientation 3 Encourager les déplacements plus durables sur le territoire

Indicateurs pressentis :

Données observées	Indicateurs	Périodicité	Sources
Transports en commun	Part modale des transports en commun dans les déplacements domicile-travail (en %)*	Annuelle	Insee
Covoiturage	Nombre d'aires de covoiturage	Annuelle	Communes, CCVC
Mobilité électrique	Nombre de bornes de recharge électrique	Annuelle	Communes, CCVC
Pratique du vélo	- Linéaire cyclable (en km) - Part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail (en %)*	Annuelle	Communes, CCVC, Insee
Pratique de la marche à pieds	- Linéaire pédestre (en km) - Part modale de la marche à pieds dans les déplacements domicile-travail (en %)*	Annuelle	Communes, CCVC, Insee

* Données disponibles à ce lien : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200043628#graphique-ACT_G2

Partenaires pressentis :

- **Transports collectifs** : Département de la Vienne, SNCF, MobiVienne
- **Mobilité électrique** : Syndicat Énergies Vienne et ses entreprises (SOREGIES, SRD, SERGIES, BOUTINEAU, ALTERNA, etc.)
- **Vélo et marche à pieds** : Département de la Vienne, CVAC, Vélocité86, etc.

Orientation 4**Garantir un maillage en services et équipements de qualité pour toutes les catégories de population du territoire****Indicateurs presentis :**

Données observées	Indicateurs	Périodicité	Sources
Offre médicale	Nombre de soignants sur le territoire par spécialité	Annuelle	Communes, CCVC, ARS
Services publics	Présence d'une Maison France Services	-	Communes, CCVC, ANCT
Tissu associatif	Nombre d'associations hébergées sur le territoire	Annuelle	Communes, CCVC
Sport	- Nombre de licenciés sportifs - Nombre d'associations sportives	-	Injep - Meos
Offre culturelle	- Nombre d'associations culturelles - Nombre d'inscrits à la bibliothèque/ludothèque	Annuelle	Communes, CCVC, structures culturelles
Enfance	- Nombre de structures dédiées à la petite enfance / Nombre de places	Annuelle	Communes, CCVC
Jeunesse	Nombre d'accueils de loisirs	Annuelle	Communes, CCVC

Partenaires presentis :

- **Santé, social** : Département de la Vienne, ARS, EHPAD, maison de santé, CIAS, etc.
- **Service et commerces** : maison(s) de services, CCI, CMA, etc.
- **Sport** : Département de la Vienne, associations sportives locales, établissements scolaires et secondaires, etc.
- **Culture** : Département de la Vienne, établissements culturels, associations culturelles, établissements scolaires et secondaires, etc.
- **Enfance, jeunesse** : Département de la Vienne, ALSH, établissements scolaires et secondaires, etc.

Orientation 5**Proposer un aménagement sobre, performant et adapté à la demande locale****Indicateurs presentis :**

Données observées	Indicateurs	Périodicité	Sources
Renouvellement urbain / densification	Surfaces artificialisées (en ha)	Annuelle	Communes, CCVC (via par exemple les permis de construire délivrés)
Rénovation du patrimoine communal	Cf. indicateurs du PCAET	Annuelle	Communes, CCVC
Rénovation du parc bâti privé	Cf. indicateurs du PCAET	Annuelle	Communes, CCVC, EIE, ANAH
Offre locative	Taux de locataires parmi les résidences principales (avec précision HLM) (en %)	Annuelle	Insee
Accès à la propriété	Nombre de nouveaux propriétaires occupants	Annuelle	Insee
Diversification de l'offre	- Nombre de logements adaptés aux seniors - Nombre de logements réservés aux jeunes	Annuelle	Communes, CCVC

Partenaires presentis :

- **Rénovation/construction/aménagement** : Département de la Vienne, Région Nouvelle-Aquitaine, Espace Info Energie, interprofessions (Odéys, CAPEB, FFB), conseillers en énergie partagée, SOLIHA, CAUE 86, propriétaires occupants/bailleurs, entreprises, etc.
- **Diversification de l'offre** : Département de la Vienne, propriétaires bailleurs, etc.

